

Association Scolaire Intercommunale de l'établissement du Plateau du Jorat

Procès-verbal de la séance du 10 avril 2013

Lieu : pavillon scolaire, Thierrens

Présidence : Mme Claire-Anne Gilliéron, présidente

Mme la Présidente annonce une modification de l'ordre du jour, soit annulation du point 2 : approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2013. En effet, les deux procès-verbaux parviendront en même temps.

1 - Appel

Il est procédé à l'appel. Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 20h10.

3. Nouvelles du Codir :

M. Bigler annonce que la gare routière fait actuellement l'objet d'une mise à l'enquête. Ladite mise à l'enquête comprend un abrisbus, en effet ceci correspond à une exigence de Car Postal. Cependant, il s'avère que ces derniers ne veulent pas participer au paiement de l'abri précité. Une demande a été adressée à la commune de Montanaire afin d'obtenir une participation. Les travaux sont prévus pendant les prochaines vacances scolaires.

Mme Cudré-Mauroux indique que dès le 15 avril 2013 un 2^{ème} réfectoire sera ouvert à St-Cierges. Il est baptisé « Les Pirates ». A ce jour, on peut compter 12 inscriptions, dont 8 pour le repas de midi et le solde uniquement pour l'accueil.

4. Préavis n° 03/2013 – comptes 2012 – rapport de la commission de gestion :

M. Liardon précise que le bouclage est conforme au budget.

Il précise que le solde de la facture pour la construction du collège de St-Cierges sera comptabilisé dans les comptes 2013.

En ce qui concerne la réfection du toit du collège de Thierrens, l'amortissement obligatoire a été effectué.

Le compte de fonctionnement laisse apparaître une bonne diminution, notamment en ce qui concerne le chauffage du collège de St-Cierges.

Association Scolaire Intercommunale de l'établissement du Plateau du Jorat

M. Liardon précise encore qu'il y a eu une forte augmentation des patrouilleurs scolaires, notamment à St-Cierges.

Une petite différence est à constater dans le compte loyer, ceci est dû à l'augmentation de loyer de certaines classes mais aussi à la fermeture d'autres classes.

Les frais de transports réguliers sont conformes au budget, ceci malgré le nouvel horaire.

Les montants encaissés auprès des communes sont également conformes au budget.

M. David donne lecture du rapport de la commission de gestion.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Grossen demande comment est justifié le prélèvement sur le fonds de réserve.

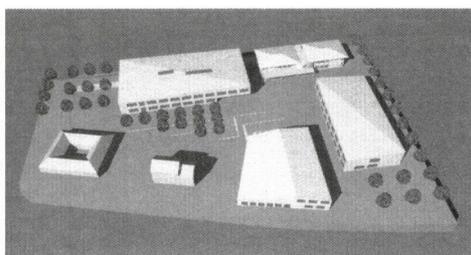
M. Liardon explique que ledit fonds était une réserve pour le chauffage.

Mme la Présidente met en votation l'amendement qui propose d'augmenter le fond de réserve « cantine scolaire » de fr. 100'000.-- à fr. 200'000.-- . Il est accepté à l'unanimité, sans abstention, ni avis contraire.

Mme la Présidente met en votation le préavis n° 02/2013 – comptes 2012, il est accepté à l'unanimité, sans abstention, sans avis contraire.

Mme la Présidente remercie Mme Claire Vulliens pour le travail accompli.

5. Projet collège de Bercher



M. Pernet commente la maquette ci-dessus en précisant que :

Dans un 1^{er} temps, le but est que le projet soit prêt pour une mise à l'enquête au mois de juin 2013, ceci afin de débiter les travaux aux mois de septembre-octobre 2013.

Association Scolaire Intercommunale de l'établissement du Plateau du Jorat

M. Freymond demande combien de classes comptera le collège.

M. Pernet répond qu'il est prévu 20 classes, plus les classes spéciales (travaux manuels, chant, etc...). Il précise que le collège des 7 Fontaines compte déjà 6 classes.

Mme Guazini demande s'il y a la possibilité d'excaver le collège.

M. Pernet explique qu'une partie du collège se situera sur l'abri PC, que seul le local technique se trouvera sous terre.

Mme Vulliemin demande ce qu'il en est des négociations au sujet de la petite habitation située au milieu du complexe scolaire.

M. Pernet explique qu'il y a eu un entretien avec l'hoirie. Actuellement, l'habitante de cette habitation a 90 ans et à l'heure actuelle, une vente n'est pas envisageable. Il s'agira, donc, de cohabiter dans les meilleures conditions.

M. Keller demande ce qu'il en est au sujet des transports.

M. Pernet répond que, pour une partie des élèves, l'arrêt se situera à la gare du « Leb » et que, pour l'autre partie, l'arrêt sera devant le collège. Il souligne que les élèves du futur collège de Bercher sont des enfants de 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} années et qu'il ne devrait pas y avoir de problème pour qu'ils parcourent quelques centaines de mètres à pied.

M. Pernet précise encore que toutes les communes de l'Asire ont reçu un courrier de la Préfecture, laissant, à chaque municipalité le soin d'informer, à sa manière, les citoyens sur le projet de Bercher.

6. Propositions individuelles et autres :

M. Liardon suggère de nommer, lors des conseils généraux, les délégués à l'Asire, ceci avant le 30 juin 2013. Il rappelle qu'il faut un délégué par commune et un délégué pour 1000 habitants. L'Asire devrait prendre effet au 1^{er} juillet 2013.

Il informe l'assemblée que toutes les communes ont accepté les statuts, sauf St-Barthélemy qui soumettra les statuts à sa prochaine assemblée.

M. Monge demande si les élèves, actuellement en « vsb » à Moudon ou Yverdon, pourront finir leur scolarité dans le même établissement scolaire ?

Mme Claire Vulliens explique qu'il y aura la possibilité de choisir.

Association Scolaire Intercommunale de l'établissement du Plateau du Jorat

M. Bigler fait remarquer que la direction de l'établissement secondaire de Moudon fait ressentir une pression afin que la construction de Bercher se fasse le plus rapidement possible.

Mme Vulliens demande pour quand est prévu le début des travaux.

M. Pernet répond que le début des travaux est prévu pour septembre-octobre 2013, la construction pour janvier-février 2014 et la fin des travaux pour la rentrée 2014.

Mme Guazini fait remarquer que pour les familles qui ont plusieurs enfants scolarisés en « vsb » et qui ne seront pas tous scolarisés au même endroit (Bercher, Moudon ou Yverdon), l'organisation familiale sera difficile.

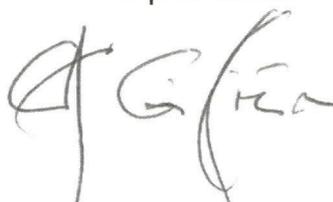
M. Pernet fait remarquer que ce moment de transition sera difficile pour les familles, mais également pour les enseignants, la direction, les transports. Effectivement, il va y avoir des complications, cependant elles sont indispensables pour pouvoir appliquer la « leo ».

M. Vulliemen demande si d'autres infrastructures d'accueil sont projetées.

M. Liardon explique qu'actuellement il n'y a rien de définitif, cependant, des projets sont en cours. Dès la rentrée 2013, il y aura un réfectoire dans la buvette de Thierrens.

La séance est levée à 20h45.

La présidente :



Claire-Anne Gilliéron

Pour l'ASIPJ

La secrétaire :



C. Beaufrère

P.S. nous vous prions de prendre note que la prochaine assemblée de l'ASIPJ aura lieu le mercredi 4 septembre 2013 à Bercher avec l'ASIPB